



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 22 novembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans son intervention au cours du débat général de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre 1999, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Croatie, M. Mate Granić, a blâmé la République fédérale de Yougoslavie, responsable pour le retard pris dans la recherche d'une solution aux questions complexes liées à la succession de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie en soulignant que la normalisation des relations entre les États successeurs de l'ex-Yougoslavie était subordonnée à l'aboutissement des négociations sur cette question juridique fondamentale.

Afin que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies soient pleinement et objectivement informés des causes du retard pris dans les négociations, je tiens à vous faire part de ce qui suit :

- L'académicien Kosta Mihajlović, chef du Groupe d'experts de la République fédérale de Yougoslavie chargé des questions de succession, a adressé, le 11 novembre 1999, une lettre au négociateur spécial, Sir Arthur Watts, dans laquelle il demandait une explication sur l'état des négociations relatives à la succession de l'ex-Yougoslavie afin que la République fédérale de Yougoslavie ne soit pas blâmée pour la suspension des négociations;
- Étant donné que la délégation de la République fédérale de Yougoslavie au sein du Groupe de travail sur les questions de succession avait accepté, en principe, la dernière version du projet d'accord pragmatique établie par Sir Arthur Watts au sujet de la succession et que les quatre autres États nouvellement créés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine et Slovénie) ne l'avaient pas rejetée et s'étaient contentés de demander des explications complémentaires, l'académicien Mihajlović s'est étonné, dans sa lettre, qu'il n'y ait pas eu d'initiative pour poursuivre les négociations;
- Vu que, dans l'intervalle, les gouverneurs des banques centrales des quatre États nouvellement créés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ont insisté, sans être

habilités à cet effet, pour que les avoirs (or et valeurs mobilières) de l'ex-Yougoslavie détenus par la Banque des règlements internationaux (BRI) soient divisés, à l'encontre de la position prise par la République fédérale de Yougoslavie suivant laquelle les avoirs sont en fait des biens d'État et cette question devrait être abordée au niveau des délégations des États uniquement et non par des gouverneurs des banques centrales, l'académicien Mihajlović a demandé instamment dans sa lettre que le Conseil de mise en oeuvre de la paix donne son opinion sur les causes du retard pris dans les négociations, en faisant observer que ces causes expliquaient l'émergence d'initiatives illégales. La partie yougoslave a proposé à Sir Arthur Watts de convoquer, en sa qualité de négociateur spécial, la prochaine réunion du Groupe de travail sur les questions de succession à une date qui conviendrait à tous les participants s'il considérait que le dernier projet d'accord appelait une prise de position plus précise de la part des autres participants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vladislav **Jovanović**
